



Carte d'identité

des Etablissements publics
pour l'intégration



Mission

Les EPI contribuent au bien-être et à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Les EPI accueillent et hébergent des personnes en situation de handicap dans des centres de jour, des résidences, ou dans leur contexte de vie, avec un accompagnement professionnel qualifié. Ils s'assurent du bien-être des usagères et des usagers, favorisent leur épanouissement, l'expression de leurs capacités et le développement de leur autonomie.

Les EPI proposent des emplois rémunérés, avec contrat de travail, dans des ateliers adaptés.

Ces ateliers emploient indifféremment des personnes en situation de handicap et des personnes fragilisées socialement, résidentes en Suisse. Ils offrent la possibilité d'exercer plusieurs types de métier dans des domaines variés. Ils accueillent prioritairement des personnes relevant de l'assurance-invalidité, mais également des personnes en difficulté d'insertion.

Les EPI élaborent des mesures d'évaluation et de réadaptation, des formations et des apprentissages destinés à des personnes atteintes dans leur santé, en chômage longue durée ou en désinsertion sociale, dans le but qu'elles intègrent ou réintègrent le monde du travail.

Les EPI sensibilisent la société à l'importance de l'intégration des personnes en situation de handicap, en difficulté d'insertion professionnelle ou atteintes dans leur santé, en accomplissant des actions exemplaires et en les communiquant.

Gouvernance

Les Etablissements publics pour l'intégration sont inscrits dans la loi genevoise (LIPH K 1 36). Institués Etablissement de droit public et dotés de la personnalité juridique, les EPI sont soumis à la haute surveillance du Conseil d'Etat, exercée pour lui par le Département de tutelle. Le Conseil d'administration, nommé tous les quatre ans, constitue le pouvoir supérieur de l'institution.

Les EPI sont dirigés par un-e directeur-trice général-e nommé-e par le Conseil d'administration. Un Conseil de direction, composé d'un-e directeur-trice général-e et de cinq directeurs-trices de service, assure la direction opérationnelle de l'institution et applique la politique Qualité, ainsi que la Vision 2025.

Vision 2025

- «Être une force de propositions et un modèle de réponses aux besoins des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion.»
- Cette vision engage les EPI à s'adapter quantitativement et qualitativement aux évolutions prévisibles de ces prochaines années dans les domaines du handicap et de la réinsertion professionnelle.

La présentation de la Vision 2025 fait l'objet d'une publication.

Valeurs

Quatre valeurs constituent le socle des EPI. Elles sont appliquées dans toutes les pratiques quotidiennes, les décisions et les comportements des collaborateurs-trices et des usagers-ères.

- Autodétermination
- Intégration
- Respect
- Responsabilité

Axes prioritaires

La Vision 2025 est déclinée sur quatre axes, de façon à ce que toutes les personnes participent de façon active et dynamique à l'évolution de l'institution:

1. L'usager – ACTEUR, l'usagère – ACTRICE
2. Le collaborateur – ASSOCIÉ, la collaboratrice – ASSOCIÉE
3. Le réseau – PARTENAIRE
4. L'institution – ENTREPRISE SOCIALE

Postures et aptitudes

Les postures des EPI sont articulées autour de quatre aptitudes:

- Agilité
- Expertise
- Complémentarité
- Compétitivité

L'AGILITÉ souligne la nécessité de pouvoir s'adapter avec souplesse, selon le contexte légal, aux besoins des usagers-ères, aux requêtes de l'Etat de Genève, aux exigences des mandant-e-s et aux demandes des client-e-s.

L'EXPERTISE se réfère au professionnalisme et à la qualité des prestations proposées par les EPI. Toutes les prestations sont mises en œuvre par des professionnel-le-s qualifié-e-s.

LA COMPLEMENTARITÉ affirme que le positionnement global de l'institution propose des solutions qui s'inscrivent dans la complémentarité des partenariats.

LA COMPÉTITIVITÉ indique le positionnement des EPI sur le marché local en tant qu'entreprise sociale. Les prestations et les produits répondent aux attentes du marché en termes de qualité et de prix. La notion économique est considérée comme un moyen d'intégration et non comme une finalité.

Budget

Le budget de fonctionnement annuel de l'institution est d'environ 110 millions de francs. Les subventions de l'Etat couvrent 60% des charges. Le solde doit être couvert par les revenus des prestations.

Collaboratrices, collaborateurs

Les EPI emploient près de 1300 collaborateurs-trices, dont 450 collaborateurs-trices en emploi adapté.

Les collaborateurs-trices des EPI sont engagés avec les formations et les compétences requises pour leur fonction. Ce sont des professionnel-le-s diplômé-e-s, notamment dans le domaine social et/ou de la santé.

Grâce à une politique institutionnelle proactive de gestion des compétences, les EPI cherchent à attirer et à garder les talents et les meilleurs profils.

En tant qu'entreprise formatrice active dans le développement des professions du social et de la santé, les EPI accueillent une cinquantaine de stagiaires provenant des écoles, ainsi que des stagiaires indépendants et des apprentis.

Chaque service engage du personnel qualifié permettant l'encadrement des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale. Chaque collaborateur-trice dispose de formations continues spécifiques aux domaines dans lesquels il-elle travaille.

Dans le cadre de leur mission, les EPI créent et proposent des emplois adaptés aux personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion. Cette intégration socioprofessionnelle est appliquée dans tous les services de l'institution, y compris dans les services de support.

Prestations

Les Services socio-éducatifs et socioprofessionnels offrent des prestations variées à l'attention des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale:

- Hébergement, alimentation, soins coutumiers, de confort et moyens de mobilité
- Accompagnement et soutien pour les actes de la vie quotidienne
- Activités occupationnelles et activités pédagogiques
- Ateliers de production artisanale et industrielle
- Activités de ventes en boutiques ou lors d'événements
- Activités de restauration et service traiteur
- Evaluations socioprofessionnelles et orientations
- Formations et apprentissages
- Mesures de réadaptation professionnelle
- Stages de réinsertion professionnelle et placements avec coaching
- Activités culturelles, loisirs, sports, etc.



L'accompagnement

Les EPI adaptent leurs prestations aux différents types de handicap pris en charge par l'institution (déficience intellectuelle, troubles psychiques, handicap physique, sensoriel, polyhandicap, troubles du comportement, alcool-dépendance), ainsi qu'aux différentes problématiques liées à l'insertion et à la réinsertion professionnelle. Les personnes bénéficiant des prestations sont appelées « usagères et usagers ».

Les résidences

Les EPI proposent des lieux de vie adaptables aux attentes et aux besoins des usagers-ères en situation de handicap. Ils leur offrent un encadrement socio-éducatif spécialisé et individualisé pour répondre aux besoins particuliers des différents handicaps. Cet encadrement est assuré 24/24h et 7/7j par des socio-éducateurs-trices et des assistant-e-s socio-éducatif-ve-s. Il vise à développer l'autonomie des personnes ou à la maintenir. Il s'organise autour du soutien dans les actes de la vie quotidienne, d'activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.

Les EPI veillent à ce que le cadre de vie soit le plus proche possible de la vie normale pour favoriser l'autodétermination et l'intégration des usagers-ères dans la société par le maintien des liens sociaux, en respect de leurs droits et devoirs. Ils assurent l'élaboration et le suivi de projet d'accompagnement personnalisé, en collaboration avec la personne elle-même, son entourage et son réseau. Ils accompagnent et soutiennent des personnes dans leur projet de vie indépendante.

Les EPI offrent également des places d'hébergement pour des personnes s'inscrivant dans une démarche d'affranchissement de leur dépendance à l'alcool.

Les personnes vivant dans les résidences sont appelées « résident-e-s ».

L'accueil hôtelier avec encadrement

Les EPI proposent et gèrent des lieux de vie indépendants, tels des studios ou des appartements communautaires où des personnes bénéficiant d'une autonomie suffisante peuvent effectuer les actes de la vie quotidienne. Ils assurent des prestations hôtelières ponctuelles (veille de nuit, cafétéria, ménage...) et des accompagnements personnalisés en lien avec les réseaux de soutien.

L'accompagnement à domicile

Les EPI offrent un accompagnement à domicile aux usagers-ères qui souhaitent vivre chez eux-elles. Ils contribuent ainsi au maintien de leurs liens sociaux et de leur autonomie, ainsi qu'à leur qualité de vie. Ils permettent à ces usagers-ères de garder leur indépendance tout en veillant à leur sécurité, en collaboration avec les réseaux concernés.

Les centres de jour

Les EPI gèrent des centres de jour où des activités pédagogiques, culturelles et de loisirs sont proposées et rendues accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. L'offre des prestations socio-éducatives est axée sur le maintien de l'autonomie, le développement personnel, l'évaluation et la préparation à un travail en atelier, le soutien dans les actes de la vie quotidienne, l'accompagnement à la retraite et le maintien des liens sociaux.



Les ateliers

En valorisant les personnes par des activités variées et productives, les EPI encouragent l'intégration par le travail. Des places de travail rémunérées dans des ateliers dits adaptés sont proposées aux personnes en situation de handicap. Des places de travail sont également proposées aux personnes en difficulté d'insertion dans le cadre de mandats de réadaptation professionnelle.

Les EPI leur offrent un contrat de travail, des conditions-cadres respectueuses de chacun, des équipements à la pointe de la technologie et un encadrement par des maître-sse-s d'atelier et des assistant-e-s socioprofessionnel-le-s qui veillent à développer leurs compétences.

Les ateliers adaptés ont pour vocation de produire des biens commercialisables, des sous-traitances industrielles et des services utiles à la communauté.

Les personnes travaillant dans les ateliers sont appelées « collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté ».

L'évaluation et la réadaptation

En vue d'une intégration dans le monde du travail, les EPI élaborent et réalisent des mesures d'observation et d'évaluation des aptitudes professionnelles et sociales, ainsi que des mesures d'orientation en lien avec les capacités des personnes adressées par l'Assurance invalidité (AI), l'Hospice général et l'Office cantonal de l'emploi.

Les EPI proposent également des stages de confrontation à la vie professionnelle, des mesures de préformation et de formation professionnelles à l'interne ou dans des entreprises du canton et de Suisse romande avec un coaching.

Les personnes qui suivent ces mesures sont appelées « stagiaires ». Elles sont encadrées par des maître-sse-s de réadaptation et des maître-sse-s d'atelier.



Les activités commerciales

Les EPI développent une approche proactive pour commercialiser leurs produits et leurs services issus des nombreux ateliers.

Les produits finis sont issus d'une démarche marketing et de procédés industriels et artisanaux, qui répondent aux exigences du développement durable.

Les activités commerciales des EPI se développent dans les secteurs suivants:

- Archivage numérique
- Arts graphiques
- Artisanat
- Boutiques Epsetera
- Blanchisserie
- Cartonnage
- Conditionnement et assemblage
- Copy-shop
- Microtechnique
- Entretien des espaces verts
- Fabrication de savons
- Fabrication de bougies
- Impressions et reliures
- Logistique commerciale
- Marquage textiles (sérigraphie, broderie et thermotransfert)
- Menuiserie
- Mécanique
- Marketing direct (mailing et logistique commerciale)
- Propreté & hygiène du bâtiment
- Publicité par l'objet (gravage, tampographie)
- Publipostage
- Réceptions et back-office
- Recyclage (EcoLogistic)
- Restauration et service traiteur
- Scrapbooking
- Serrurerie et DécoDesign
- Signalétique et publicité autocollante
- Signalétique en braille



Les boutiques

Pour commercialiser leurs produits, les EPI disposent de deux boutiques où travaillent, de façon régulière ou en stage, des collaboratrices et des collaborateurs en emploi adapté encadré-e-s par des socio-éducateurs-trices et des maître-sse-s d'atelier.

Les boutiques sont à la fois des espaces de vente, de démonstration des savoir-faire et d'apprentissage professionnels. Elles visent à favoriser les liens sociaux et l'ancrage dans la cité.

Adresses:

Epsetera Carouge
Rue Saint-Joseph 29
1227 Carouge
Tél. +41 22 949 02 63

Epsetera Grand-Pré
Rue du Grand-Pré 64-66
1202 Genève
Tél. +41 22 949 02 99

epsetera!
L'artisanat made in epi



Epsetera Carouge





Les restaurants

Six restaurants sont situés sur les sites des EPI. Ils sont ouverts aux usagers-ères et au public les jours ouvrables pour le repas de midi. Le «Basane café», situé dans l'Institut Jaques-Dalcroze, et la buvette du centre sportif du Bout-du-Monde sont gérés par les EPI comme des lieux d'intégration: le service est assuré par des collaborateurs-trices en emploi adapté ou des personnes au bénéfice de mesures de réadaptation

Le service de restauration assure également la confection de tous les repas qui sont livrés dans les résidences. Les plats sont réalisés, dans la mesure du possible, avec des produits de proximité. Les normes légales d'hygiène et de conservation sont scrupuleusement appliquées.

Un service Traiteur est proposé aux institutions et entreprises du canton.

Des places de travail et de stage sont proposées aux personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion dans les divers domaines de la restauration.

La vidéothèque

L'arcade «Le Cinoche», vidéothèque de 35'000 titres proposés sur plus de 100'000 DVD et Blu-ray, est un lieu d'intégration situé à Chêne-Bourg. Des postes sont proposés aux collaborateurs-trices en emploi adapté pour effectuer le service et le conseil à la clientèle.

Formation et loisirs

Les EPI proposent des formations et des loisirs ouverts à tous les usagers-ères des EPI, ainsi qu'à leur famille et au grand public.



Lexique

Définitions de termes tels qu'ils sont utilisés aux EPI.

Intégration

L'intégration sociale des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté d'intégration professionnelle est un processus dynamique et multifactoriel. Il vise à mettre en place les conditions propices au développement de l'autonomie des personnes, de façon qu'elles puissent développer des relations au sein de la société.

Personne en situation de handicap

Au sens de la loi LIPH K 1 36, on entend par personne handicapée toute personne dans l'incapacité d'assumer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non, de ses capacités physiques, mentales, psychiques ou sensorielles.

Déficience intellectuelle

Handicap résultant d'un retard mental apparu dès la naissance ou au cours de l'enfance. Des limitations au niveau des capacités cognitives et adaptatives se manifestent durablement. Le niveau de handicap est fortement corrélé à la capacité de l'environnement à s'adapter aux capacités et aux difficultés de la personne. Il peut être associé à des troubles psychiques et/ou à un handicap physique et/ou sensoriel. Il concerne par exemple la trisomie, les troubles du spectre autistique, des maladies congénitales ou contractées durant l'enfance.

Troubles psychiques

Handicap apparaissant suite à la manifestation de troubles psychiatriques à l'adolescence ou à l'âge adulte. La maladie psychique peut entraîner une diminution de l'autonomie, des perturbations dans la réalisation des activités quotidiennes et/ou compromettre la scolarité, l'activité professionnelle et/ou l'intégration sociale. Les capacités cognitives sont souvent intactes. Les névroses, psychoses (schizophrénie, troubles bipolaires, etc.), dépressions et les dépendances en sont les manifestations les plus répandues dans la société occidentale.

Handicap sensoriel

Regroupe les difficultés liées aux organes sensoriels. Le handicap visuel concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes; le handicap auditif indique une surdité totale ou partielle. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non d'une difficulté à oraliser et d'une maîtrise de la langue des signes.

Handicap physique

Concerne l'ensemble des troubles qui entraînent une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés à se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).

Troubles du spectre autistique (TSA)

Ils désignent un ensemble de troubles du développement caractérisés par des anomalies dans les interactions sociales et la communication, ainsi que par des intérêts restreints et un comportement répétitif.

Atteintes à la santé

Elles incluent les handicaps physiques, les troubles du comportement et les déficiences sensorielles ou toute autre maladie.

Soins coutumiers

Les soins coutumiers comprennent les soins d'hygiène et de propreté, les soins de bouche, les soins et la surveillance de l'élimination urinaire et intestinale.

Collaboratrice, collaborateur en emploi adapté

Personne en situation de handicap ou en difficulté d'insertion travaillant aux EPI, bénéficiant d'un contrat de travail et d'un suivi ou d'un encadrement socioprofessionnel.



